

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélisha Giroux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/91a5e13ebdf2273be6d7bbd6>

Date d'obtention : 2021-04-28 20:44:08

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un élève de l'école nous rapporte le partage de photos intimes, je dois utiliser la trousse pour rencontrer l'élève qui réfère, la jeune victime ainsi que tous les témoins pouvant aider à corroborer les informations obtenues. De façon individuel je rencontre chaque élève seul afin de compléter le questionnaire. Cela permet d'évaluer s'il s'agit d'un évènement Sexto et de corroborer les informations sans toutefois visionner les images puisque le questionnaire permet de clarifier la nature de celles-ci. S'il semble que l'instigateur ait agi d'un geste impulsif, je le rencontre et utilise le questionnaire de la trousse. S'il y a lieu, je confisque son cellulaire en utilisant la pochette fournie à cet effet et je communique avec la police pour la suite de l'intervention. Si un des jeunes concernés ne collabore pas, qu'il s'agit d'une récidive de l'instigateur ou d'un cas malveillant, je dois contacter immédiatement le service de police après avoir rencontré les jeunes concernés. Dans le cas où la situation porte à croire que l'instigateur est malveillant, il est nécessaire de le rencontrer pour lui expliquer la nature de l'intervention sans le questionner et de lui confisquer son cellulaire. L'utilisation de l'aide-mémoire est un bon moyen de ne pas oublier des étapes et de suivre le protocole adéquatement. Dans tous le processus, il est essentiel de mettre les jeunes à l'aise et de les accueillir sans jugement et dans un espace sécuritaire.

## Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises-en-situation démontrent l'importance du questionnaire dans le processus décisionnel et dans l'ordre des interventions. Dans la première situation, l'intervention rapide permet d'éviter qu'il y ait des dommages supplémentaires et permet de sensibiliser les jeunes rapidement sur les conséquences possibles de leurs gestes. Dans la deuxième situation, le questionnaire permet de déterminer qu'il ne s'agit pas d'un cas de pornographie juvénile et ne nécessite donc pas l'intervention de la police. Par contre, l'utilisation de la trousse met la jeune fille en confiance pour se confier sur l'envoi d'une image intime auprès d'un jeune adulte. Avec l'utilisation de la trousse, les policiers ont pu prendre le relais et faire leur enquête. Dans la troisième situation, il est possible de constater que lorsque la situation provient de l'extérieur et qu'aucun élève de l'école ne semble en compromission ou atteint par la situation, nous devons référer directement la personne au corps policier. Par contre, cela a permis au jeune de se confier et de mettre un terme à un acte malveillant d'un jeune instigateur qui récidivait. Cela a permis de contextualiser les procédures à suivre lorsque plusieurs témoins sont impliqués dans la situation. Les trois mises-en-situations rappellent également l'importance de ne jamais accepter de visionner les images.

## Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de l'évaluation de l'incident est selon moi la plus délicate puisqu'il faut s'assurer d'offrir un espace sécuritaire aux élèves pour qu'ils soient à l'aise de se confier sans se sentir jugés. C'est également ici que l'on collige l'information et que nous devons nous assurer de suivre les étapes convenablement pour rencontrer les jeunes et agir rapidement et en conformité avec les recommandation du protocole. L'étape de la rencontre avec l'auteur et la confiscation du cellulaire est toutefois celle qui, à mon avis, demande le plus de doigté, puisqu'en obtenant la collaboration de ce jeune, nous pouvons nous assurer de réduire le plus rapidement possible la transmission des images et du même coup les conséquences pour la ou les victimes.